

<b>Zeitschrift:</b>	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
<b>Herausgeber:</b>	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
<b>Band:</b>	31 (1943)
<b>Heft:</b>	633
<b>Artikel:</b>	Le contrat-type de travail pour le personnel domestique féminin : (suite de la 1re page)
<b>Autor:</b>	S.Br.
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-264785">https://doi.org/10.5169/seals-264785</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 24.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

l'un à côté de l'autre, s'appuyant l'un sur l'autre — ce jour-là pour la première fois, l'harmonie humaine sera réalisée.

Mme AVRIL DE SITE CROIX.

## Lettre de Suède

### Les élections suédoises et les femmes

Stockholm, décembre.

Chère amie,

Déjà Frederika Bremer, noire pionnière, soupirait devant la rapidité avec laquelle les jours passent! Je fais de même. Si votre dernière lettre est restée si longtemps sans réponse, c'est en grande partie parce que je désirais vous faire part des résultats de notre campagne pour les élections, et bien que celles-ci aient eu lieu en été, ce n'est que ces jours que nous en connaissons les résultats qui nous intéressent.

Dans les Conseils municipaux, le nombre des femmes élues a augmenté de 30 %, ce que nous trouvons fort appréciable, car si le pourcentage d'augmentation lors des précédentes élections en 1938 avait été de 72 %, nous ne pouvions pas espérer que pareille proportion se maintienne chaque fois. A Stockholm, les femmes occupent le 25 % des sièges au Conseil Municipal, contre le 23 % durant la précédente législature. L'élection au Conseil Municipal de Mme Elsa Bernadotte Cedergren, la nièce du roi, a fait sensation; c'est, dit-on « le premier des Bernadotte qui entre dans la vie publique »! Mme Cedergren, présidente des Unions chrétiennes de jeunes filles suédoises, et que vous avez à plusieurs reprises rencontrée à Genève, appartient au même parti que moi.

Dans les Conseils généraux, dont il existe un par province, soit donc 23 au total, le nombre des femmes conseillères a augmenté de 14 pour l'ensemble des Conseils et a été porté de ce fait de 45 à 59. Là aussi, nous sommes assez satisfaits de ce résultat, d'autant plus que nous avons enfin réussi à obtenir l'élection des femmes dans les provinces du Nord, où, jusqu'à présent, aucune n'avait pu obtenir le chiffre de voix nécessaire. Et nous sommes aussi très heureuses des témoignages que nous recevons des partis politiques qui reconnaissent toute la valeur stimulante de notre effort auprès des femmes.

...Mais ne croyez pas que nous allons pour tout cela nous reposer sur nos lauriers! Car très prochainement, ces Conseils nouvellement élus vont constituer leurs Commissions et Comités pour s'occuper de l'assistance publique, d'hygiène, de protection de l'enfance, de surveillance des écoles, etc. et il importe naturellement que des femmes soient nommées dans ces Commissions et Comités. Aussi avons-nous déjà commencé à mener campagne en envoyant tous les journaux des articles sur ce sujet, et en veillant que chaque article soit spécialement rédigé pour les lecteurs du journal auquel il s'adresse. Ces articles ont évité la propagande directe, et ont surtout insisté sur le fait qu'aucune activité n'est satisfaisante ni même possible, si elle n'obtient pas le concours des femmes.

Vous voyez que nous avons bien travaillé

## Figures et portraits de femmes

### I. Le centième anniversaire de la première femme médecin en Allemagne

Franziska Tiburtius, dont on a célébré le 24 janvier 1943 le 100<sup>e</sup> anniversaire de naissance, fut la première femme médecin en Allemagne. Se rend-on compte de la somme d'énergie et de courage qu'il lui a fallu pour renverser la muraille de préjugés qui se dressait alors devant toute femme qui voulait faire des études! Aussi elle s'est acquis la reconnaissance de toutes celles auxquelles elle a ouvert une carrière jusqu'alors jalousement réservée aux hommes.

Une autre femme allemande, il est vrai, Charlotte Heidenreich von Siebold, avait déjà obtenu en 1817, à Giessen un doctorat en médecine avec une thèse de gynécologie, mais semble surtout avoir exercé son activité comme médecine-acoucheur, favorisée par sa double qualité de femme de médecin et de fille d'une sage-femme connue, tandis que Franziska Tiburtius fut la première en Allemagne à faire des études de médecine complètes.

Fille d'un propriétaire de l'île de Rügen, elle fut d'abord maîtresse d'école, mais la guerre de 1870-71 et l'influence de son frère médecin l'orientèrent vers la carrière médicale, soutenue qu'elle était par une fois ardente dans la valeur de sa mission. Ne pouvant étudier en Allemagne, où toutes les universités étaient fermées aux femmes, elle suivit les cours de l'Université de Zurich, non sans difficultés toutefois, car les étudiants manifestaient quelque hostilité à leurs

### Une proposition de Mrs. Corbett Ashby

Dans le courant du printemps 1942, notre Présidente internationale, Mrs. Corbett Ashby, adressa aux grandes organisations féminines internationales une proposition qui retint l'attention de plusieurs d'entre elles. Cette proposition était venue de Mrs. Chapman Catt, la vénérée féministe dont la clarté d'esprit et la chaleur de cœur restent intactes en dépit des années, et qui estimait que les femmes, et les féministes devaient dès maintenant songer aux moyens de faire entendre la voix des femmes après la guerre: Mrs. Catt suggérait même que les femmes organisées se groupent à la même date et au même lieu que la future Conférence de la paix, comme l'avait fait les femmes des pays alliés en 1919, pour présenter leur point de vue, aussi bien sur l'établissement d'une paix juste et durable que sur la situation qui leur serait faite dans le monde de l'après-guerre par la suppression des injustices dont elles souffrent.

Ces idées, qui parurent prématuères aux unes, et intéressantes, mais difficiles à réaliser aux autres, circulèrent durant l'année dernière entre les principales de nos organisations féminines internationales, dont la presque totalité finirent par répondre dans le sens affirmatif à Mrs. Corbett Ashby. Celle-ci leur adressa alors une seconde lettre, fixant déjà quelques précisions, lettre qui n'est arrivée à certaines d'entre elles que ces dernières semaines, vu la longue interruption de tout courrier avec l'Angleterre. Nous en résumons ci-après l'essentiel :

Faut-il convoquer une rencontre de femmes de tous les pays en même temps et au même endroit que la Conférence de la paix? Faut-il la convoquer auparavant, afin qu'elle puisse lui

durant ces derniers mois. Je vous signale encore une grande Assemblée tenue dans l'une de nos salles de concerts, qui était bondée du haut en bas: 1800 personnes au moins étaient présentes. Cette séance organisée par 70 de nos Sociétés féminines, était placée sous ce signe: *La constitution du nouveau monde pour la paix.* A cette occasion, nous avons largement distribué un questionnaire demandant aux femmes leur point de vue sur la coopération internationale, le bien-être des peuples, ainsi que sur diverses questions d'éducation, de moralité publique, etc.

Notre Association « Frederika Bremer » a tenu, elle aussi, plusieurs séances importantes, dont la dernière a été consacrée aux salaires féminins, un problème actuellement brûlant depuis qu'un si grand nombre de femmes remplacent des hommes dans de nombreux postes, ce qui nous oblige à être vigilantes envers les dangers de la réaction. Nous avons notamment été très inquiétés d'une proposition faite par le gouvernement finlandais d'élever les salaires des institutrices masculins *seuls*, et pas ceux des institutrices, alors que, depuis 1908, l'égalité de traitement pour l'égalité de travail est la règle en Finlande. Aussi espérons-nous ardemment que cette proposition déplorable ne sera pas adoptée. « Frederika Bremer », l'une des plus vieilles Sociétés fémi-

camarades femmes, et certains professeurs ne se faisaient pas faute de leur décocher des traits mordants et de leur rendre la vie dure. En Allemagne même toute société était fermée à une femme qui aurait osé faire de l'anatomie avec des étudiants! C'est donc dans des conditions très difficiles que Franziska Tiburtius conquit ses grades; puis elle travailla à Dresde dans la clinique du Dr. Winckel, qui encouragea de sa sympathie cette nouvelle vocation féminine.

A la fin de l'année 1876, elle se rendit à Berlin, mais comme il n'y avait aucune possibilité pour une femme d'être admise aux examens d'Etat, elle se vit forcée, ainsi que sa collègue Emilie Lehmus de Fürth, d'ouvrir un cabinet de consultation privé avec l'autorisation tacite des pouvoirs publics, mais sans leur approbation. Seule la solidarité de ces deux femmes leur permit de tenir bon contre l'hostilité de leurs collègues masculins, et de plus l'accueil des Berlinois leur fut plus favorable qu'elles ne s'y étaient attendues. Elles ouvrirent dans un quartier ouvrier une polyclinique qui, favorisée par la création récente des caisses d'assurance-maladie, répondit à un urgent besoin et fut fréquentée par un grand nombre de femmes ouvrières. Cette institution devint par la suite une clinique dirigée uniquement par des femmes médecins.

Mais l'opinion publique n'évolua que lentement; la presse gardait une attitude hostile, les journaux humoristiques tournaient en ridicule les femmes médecins et leur mention provoquait l'hostilité sur les bancs du Reichstag. Peu de femmes en Allemagne osèrent donc suivre leurs traces, d'autant plus que les auditoires et les examens d'Etat leur étaient interdits. Ce n'est qu'en 1890

présenter ses conclusions? Les femmes organisées ne feraient-elles pas bien de constituer une sorte de Comité commun d'action, tel que celui qui avait fonctionné à Genève au moment de la Conférence du Désarmement?

Par qui sera composée cette Conférence féminine? pas nos anciennes organisations féministes? par des femmes venant de nouveaux milieux? Comment se fera la rencontre entre femmes des pays en guerre? Sur la base de quel idéal commun les réunions auront-elles lieu? La Charte de l'Atlantique pourra-t-elle être prise comme ligne de politique générale?

Le programme général de cette Conférence pourrait-il comprendre deux grandes divisions? a) le point de vue féminin (réclamation de l'égalité politique, économique et sociale, continuation et si possible coordination du mouvement féministe) et b) principes de la coopération internationale sur la base d'une paix permanente?

*Les lectrices se rendent compte sans peine de la complexité et de la gravité des problèmes qui sont ainsi soulevés!* mais que, dans quelques pays, des femmes les étudient déjà! est encourageant, de même qu'est aussi encourageant le fait que celles qui, l'an dernier, déclaraient tout effort de cet ordre prémature commencent maintenant à s'y intéresser. Elles nous tenons tout spécialement à signaler à ce propos les études et discussions de quelques-uns de nos groupements féminins suisses, notamment de « *Femme et démocratie* » et de l'Association suisse pour le Suffrage: bien que de Londres nous n'ayons encore reçu que des démarches d'ordre international sur ces points, il est utile de savoir que, dans notre pays, comme certainement dans plusieurs autres, l'on est sympathique à l'initiative prise par Mrs. Corbett Ashby. L'occasion d'en parler nous reviendra encore à bien des reprises.

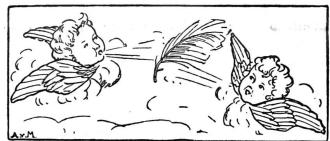
E. GU.

*Les loisirs*: chaque employée de maison a droit à un nombre déterminé d'après-midi de congé (4 heures au moins) au cours de la semaine et à un congé de 8 à 12 heures une fois par mois. Soleure accorde un jour de congé de 8 heures chaque mois, mais tous les deux mois ce jour de congé doit comprendre 24 heures; toutefois, pour les employées de maison mineures, ce congé ne doit être employé qu'à faire des visites à des parents. En outre, une différence est faite dans les contrats de Soleure et d'Argovie entre les employées de la ville et de la campagne, car il a fallu tenir compte des périodes de gros travaux dans l'agriculture; le nombre des jours de congé est donc plus élevé en hiver qu'en été pour les employées des ménages de campagne.

*Les vacances*: Zurich, Winterthour, le Tessin, Soleure accordent 14 jours de vacances dès la première année de services. Genève une semaine après la première année de services et deux semaines dès la deuxième année. Argovie va plus loin et donne 10 jours la première année de services, 15 jours après 2 ans de services et 3 semaines dès la 5<sup>e</sup> année. Seul stipule le contrat argovien que si l'employée quitte sa place dans le courant de l'année, elle a droit à un nombre de jours de vacances correspondant au temps pendant lequel elle aura été occupée durant l'année.

*Le salaire*: soit les gages de l'employée qui ne comprennent pas que le salaire en espèces mais aussi l'entretien et la nourriture. Le contrat bernois fixe le salaire des débutantes à Fr. 20.—, tandis que les contrats de Zurich et du Tessin indiquent un minimum de Fr. 25.— et Genève Fr. 30.—. De plus, selon, le contrat du Tessin, le salaire minimum des employées de maison est de Fr. 45.—. Soleure et Argovie ne mentionnent pas de salaires minima.

Tous les contrats stipulent que la nourriture de l'employée doit être saine et suffisante (Ge-



## DE-CI, DE-LA

### Dans l'Eglise nationale vaudoise.

Mme Violette Rosset, diplômée de l'Ecole des ministères féminins, vient d'être installée comme aide de paroisse à Nyon.

Pour remplacer Mme Inès Verly, qui a demandé d'être relevée d'une partie des fonctions qu'elle assume avec dévouement depuis quatorze ans, la paroisse de St-François à Lausanne a appelé comme aide des pasteurs Mme Edith Junod.

## Le contrat-type de travail pour le personnel domestique féminin

(Suite de la 1<sup>re</sup> page.)

Les points principaux des contrats-types sont les suivants:

*La durée de la journée de travail* qui est de 14 heures y compris 2 heures pour les repas et une pause au cours de la journée. Argovie mentionne que la journée des employées de moins de 18 ans doit être de 12 heures. Berne, Soleure et Argovie (dans ce canton, seulement pour les employées de campagne) fixent la durée du repos de nuit à 8-9 heures ininterrompus; dans le canton d'Argovie, le repos de nuit des employées de moins de 18 ans doit être de 10 heures au moins.

*Les loisirs*: chaque employée de maison a droit à un nombre déterminé d'après-midi de congé (4 heures au moins) au cours de la semaine et à un congé de 8 à 12 heures une fois par mois. Soleure accorde un jour de congé de 8 heures chaque mois, mais tous les deux mois ce jour de congé doit comprendre 24 heures; toutefois, pour les employées de maison mineures, ce congé ne doit être employé qu'à faire des visites à des parents. En outre, une différence est faite dans les contrats de Soleure et d'Argovie entre les employées de la ville et de la campagne, car il a fallu tenir compte des périodes de gros travaux dans l'agriculture; le nombre des jours de congé est donc plus élevé en hiver qu'en été pour les employées des ménages de campagne.

*Les vacances*: Zurich, Winterthour, le Tessin, Soleure accordent 14 jours de vacances dès la première année de services. Genève une semaine après la première année de services et deux semaines dès la deuxième année. Argovie va plus loin et donne 10 jours la première année de services, 15 jours après 2 ans de services et 3 semaines dès la 5<sup>e</sup> année. Seul stipule le contrat argovien que si l'employée quitte sa place dans le courant de l'année, elle a droit à un nombre de jours de vacances correspondant au temps pendant lequel elle aura été occupée durant l'année.

*Le salaire*: soit les gages de l'employée qui ne comprennent pas que le salaire en espèces mais aussi l'entretien et la nourriture. Le contrat bernois fixe le salaire des débutantes à Fr. 20.—, tandis que les contrats de Zurich et du Tessin indiquent un minimum de Fr. 25.— et Genève Fr. 30.—. De plus, selon, le contrat du Tessin, le salaire minimum des employées de maison est de Fr. 45.—. Soleure et Argovie ne mentionnent pas de salaires minima.

Tous les contrats stipulent que la nourriture de l'employée doit être saine et suffisante (Ge-



qu'une troisième femme-médecin s'installa en Allemagne; en 1894 quelques universités allemandes acceptèrent des femmes comme auditrices; en 1898, celles-ci furent admises aux examens d'Etat et au début du XX<sup>e</sup> siècle le nombre des femmes médecins s'accrut peu à peu.

La doctoresse Tiburtius jouit enfin d'une clientèle étendue, même dans la « bonne société », et poursuivit son activité bienfaisante jusque dans sa 64<sup>e</sup> année, au moment où déjà de nombreuses femmes médecins exerçaient leur vocation dans des conditions bien autrement faciles que leur aînée. Elle mourut à Berlin en 1927 à l'âge de 85 ans.

A. TRUAN.

(Libre adaptation de l'allemand.)

### II. Une femme de grand cœur : Octavia Hill

Octavia Hill, qui naquit en 1838 et mourut en 1912, a laissé le souvenir d'une femme qui a su aimer ses semblables, qui a mis ses forces et ses capacités à leur service, et s'est efforcée de soulager les souffrances des plus déshérités d'entre eux. Elle fut une pionnière de la réforme du logement: l'une des premières, elles mena la croisade en faveur du maintien de la ceinture de verdure autour de Londres. Elle réclama l'aménagement de jardins et de parcs publics, et elle défendit les droits des populations des régions rurales; co-fondatrice de deux importantes organisations, elle dirigea « *the Charity Organisation Society* » et « *the National Trust* », qui, après des débuts fort modestes, restent aujourd'hui son œuvre la plus marquante.

Les années de jeunesse d'Octavia furent tôt

assombries par les revers qui frappèrent sa famille; jouissant d'une confortable aisance, celle-ci tomba à un tel degré de misère que souvent le strict nécessaire lui faisait défaut, et que tous les membres de la famille durent travailler pour assurer leur subsistance. Cette sévère discipline eut d'heureux effets sur la formation de caractère d'Octavia: grâce à cette précoce expérience de la vie, elle fut capable, alors qu'elle était encore une enfant, de comprendre et de sympathiser de tout son cœur avec ceux qui mènent le rude combat pour l'existence. A treize ans déjà, ses généreuses dispositions furent mises à contribution, lorsqu'elle eut la responsabilité d'un atelier de jeunes ouvrières chargées de confectionner des poupées. Quelques-unes de ces jeunes filles étaient plus âgées qu'elle, toutes étaient indisciplinées et salées à un point difficile à concevoir aujourd'hui! Son premier soin fut de leur imposer son autorité morale et de les entourer de son affection: sur les murs de l'atelier on avait affiché une liste de punitions pour des cas variés d'indiscipline; Octavia, l'ayant lue, la déchira. Ce geste lui attira la sympathie spontanée des ouvrières. Il va de soi qu'elle ne pouvait les empêcher de se battre, mais si elles refusaient de balayer et de nettoyer le local, elle le faisait elle-même jusqu'à ce qu'enfin, quelques-unes se mirent à l'aider. Quand elle remarqua l'horrible mixture qu'elles apportaient en guise de nourriture, elle leur proposa de percevoir chaque jour quelques centimes sur leurs gages et leur apprit à faire cuire ce qu'elle achetait pour elle-même. Peu à peu sous son influence bienfaisante, ces jeunes ouvrières se transformèrent et à la fin,

nève) et en rapport avec les conditions de vie de l'employeur; la chambre de l'employée doit répondre aux règles posées en matière d'hygiène, pouvoir se fermer à clé, avoir une fenêtre s'ouvrant à l'extérieur et contenir les meubles nécessaires; de plus, l'employée doit disposer d'un lit pour elle seule. A l'exception du contrat genevois, les contrats-types stipulent que, lorsque la chambre de l'employée ne peut pas être chauffée, cette dernière doit avoir un autre local chauffé à sa disposition pour ses moments de loisirs.

Les prestations à accorder à l'employée en cas de maladie ou d'accident sont un chapitre important du contrat-type de travail, ces prestations donnant fréquemment lieu à des discussions entre patronne et employée. Selon les contrats, l'employée, une fois le temps d'essai écoulé, a droit à son salaire, à l'entretien et aux soins pendant 14 jours calculés depuis le début de la maladie, à moins que les frais d'entretien et les soins ne soient couverts par une assurance. Dès la deuxième année de services, ce droit s'élève d'une semaine par année de service jusqu'à 3 à 4 semaines à Berne, 1 mois au Tessin, 6 semaines en Argovie et 2 mois à Zurich, Genève et Tessin. Des abonnements peuvent être souscrits auprès de quelques hôpitaux bernois et permettent de faire soigner gratuitement les employées de maison. Lorsque l'employée est affiliée à une caisse reconnue et que la moitié au moins de la prime est supportée par la patronne, celle-ci a le droit de retenir l'indemnité de chômage versée par la dite caisse du salaire dû à l'employée.

Après expiration du temps d'essai (deux semaines) durant lequel le contrat de services peut être résilié moyennant un avertissement de trois jours au moins, le délai de résiliation du contrat de services est fixé à 14 jours pour le 15 ou la fin d'un mois par tous les contrats-types à l'exception de celui de Genève. Dans ce canton, ce délai est de 14 jours pour la fin d'une semaine la première année de service, et de deux mois pour la fin d'un mois dès la deuxième année de service, à moins qu'il n'ait été modifié par une convention écrite entre les parties; toutefois, ce délai ne peut être de moins de 14 jours et doit être de même durée pour les deux parties. Des clauses spéciales ont été insérées dans les contrats de Soleure et d'Argovie concernant les employées de maison occupées dans des ménages de campagne. Pour celles-ci, ce délai peut être porté à 6 semaines à certaines périodes de l'année. Une résiliation immédiate du contrat de services peut avoir lieu pour de justes motifs. Si ces motifs consistent dans la non-observation des clauses du contrat par l'une des parties, celle-ci doit la réparation intégrale du dommage causé.

D'autres points encore sont réglés par les dispositions des contrats-types de travail, soit le temps à accorder à l'employée pour l'exercice

de ses devoirs religieux, l'affiliation à des sociétés, la fréquentation de cours ou conférences, les dommages-intérêts que doit verser l'employée pour tout dommage causé intentionnellement ou par inadvertance, le certificat, etc., etc.

De ce qui précéde, on peut se rendre compte que les contrats-types sont en quelque sorte le statut de la profession, et combinent certaines lacunes de façon plus ou moins uniforme, car il est des points du service domestique qui ne peuvent pas être réglés par des articles du Code ou par des lois. De plus, les contrats donnent aux employées la possibilité d'être renseignées sur les conditions de leur travail et sur leurs droits et devoirs; ils permettent de réfuter l'argument trop connu qui dit que les jeunes filles ne veulent pas embrasser la profession d'employée de maison à cause de ses mauvaises conditions. Des conditions de travail bien réglées sont aussi un avantage pour les maîtresses de maison. On peut présumer que les employées de maison accepteraient plus volontiers des places dans les cantons où les conditions de travail sont réglées par un contrat-type puisqu'elles y jouiront de conditions normales de travail. Et si le chômage dans l'industrie, que l'on craint pour un moment plus ou moins proche, surviendrait réellement, un contrat-type faciliterait le passage des ouvrières dans le service de maison, car ces chômeuses habituées à la protection de la loi sur le travail dans les fabriques, montreraient moins d'aversion envers une profession dont les conditions de travail sont bien réglementées.

Il est donc indispensable que tous les milieux intéressés travaillent activement à mieux faire connaître le contrat-type de travail là où il existe déjà et à le faire adopter par les autorités compétentes là où il n'est encore qu'à l'état de projet. Cela demande beaucoup d'efforts et une bonne dose de persévérance; mais nos sociétés féminines ont montré que lorsqu'elles voulaient quelque chose, elles pouvaient en assurer l'exécution. Pourquoi ne seraient-elles pas de même pour l'introduction du contrat-type?

S. BR.

### A propos des femmes facteurs

On nous communique une résolution votée le 31 janvier dernier par l'Assemblée générale des employés des P. T. T. de Lausanne, qui s'élève contre l'emploi des femmes facteurs. Celles-ci fonctionnent non seulement à Lausanne, mais dans d'autres de nos arrondissements postaux, et des réclamations ayant été fréquemment soulevées à leur égard, nous pensons utile de stipuler nettement ici comment se pose pour nous le problème.

1. Nous estimons avec l'Assemblée des fonctionnaires postaux que l'Administration des

### VARIÉTÉ

#### Pour les enfants à Lausanne, une bibliothèque a été créée.

Le monde est offert à tous les hommes pour être possédé par chacun d'eux avec l'aide de tous.

DUHAMEL.

Qui de nous ne se souvient avec émotion de ces premières heures de découverte où, à la suite d'un homme au regard de poète, nous sommes entrés dans le pays « sans nom », étrange et merveilleux, où nos yeux se sont ouverts sur le monde inconnu et nouveau? Nous n'étions plus l'enfant penché sur un livre, mais la Belle au Bois dormant, mais Robinson dans son île, mais Alain Gerbault voguant à travers l'Atlantique...

Aujourd'hui, où l'on s'imagine volontiers que les jeunes ne rêvent que matches et courses à ski, il est réjouissant de constater le succès remporté auprès des enfants de 7 à 14 ans par la Bibliothèque enfantine de Lausanne. Du rapport présenté par Mme E. Clerc, directrice de cet établissement, et publié par la Coopération, nous dégagons ces quelques faits.

Depuis la création de la bibliothèque, soit environ trois ans, le nombre des petits lecteurs n'a fait que s'accroître; de 378 en 1941 il a passé à 781 en 1942. Ces sont des enfants appartenant à tous les milieux et qui viennent des différents quartiers de Lausanne, ainsi que de Morges, de Renens et de Bourg avoisinants. Le nombre des prêts pendant l'exercice 1941-1942 a été de 8789 contre 3847 pendant l'année précédente. Ce développement montre que le besoin de lecture s'accroît chez les enfants de Lausanne. En les interrogant, on s'aperçoit que leur désir de lire ne diminue en rien leur goût pour les sports ou les exercices en plein air, pas plus qu'il ne les fait négliger leurs travaux scolaires; au contraire, les parents ont pu constater l'heureuse influence de la lecture sur leurs études.

Les enfants participent joyeusement à la vie de la bibliothèque: une Assemblée de lecteurs,

qui se réunit plusieurs fois pendant l'année, a été élu sept aides-bibliothécaires; ceux-ci rendent de nombreux services: ils maintiennent la bibliothèque en ordre, ils balaient, ils entretiennent le feu en hiver, inscrivent les nouveaux lecteurs, et parfois remplacent la bibliothécaire à la table de prêt.

Certains d'entre eux ont eu des initiatives intéressantes: ainsi un jeune garçon a organisé un club qu'il a appelé le Club des Conférenciers et dont il s'est nommé le président. Les membres doivent à tour de rôle présenter une petite conférence sur des livres peu usu de la bibliothèque afin de les faire connaître. Dans ces réunions, on a discuté, par exemple, de Cyrano de Bergerac, de La vie privée des bêtes sauvages d'André Démaison: l'un a organisé un concours sur les châteaux suisses, un autre, une séance de prestidigitation, d'autres enfin se sont lancés dans le théâtre et ont monté, qui un sketch, qui des saynètes encadrées de chansons. Des concours de dessin furent aussi organisés par la bibliothèque et remportèrent un grand succès auprès des enfants; mais la grande attraction de l'heure fut surtout « l'heure du conte »: là, Mme Citron, stagiare, sut charmer de nombreux auditeurs avec un rare talent de conteuse. Par toutes ces activités, la bibliothèque s'efforce de canaliser les élans et les aspirations éveillées par la lecture, de donner aux enfants l'occasion d'approfondir ce qu'ils ont lu et de susciter leur intérêt pour des sujets nouveaux.

Enfin, la bibliothèque est également un centre de recherches scientifiques sur l'enfant et la lecture: elle étudie les rapports entre les types psychiques des lecteurs et les livres, et, par l'examen des réactions de l'enfant pendant la lecture, contribue à enrichir la psychologie générale de l'enfant. Oeuvre éducative de haute valeur que celle qui est poursuivie ainsi, car mettre des livres entre les mains des jeunes, c'est leur offrir le monde, c'est les placer en face de l'homme et, par là, les aider à devenir ce qu'ils sont.

Gabrielle GUICHARDET.

**Le Consommateur**  
soucieux de ses intérêts  
fait ses achats à la  
**COOPÉRATIVE**

  
**Max MOUNOUD**  
OPTICIEN  
Croix-d'Or, 15 GENÈVE

**Papiers Peints**  
**DUMONT**  
19 B<sup>e</sup> HELVETIQUE

Postes a très grand tort d'employer uniquement des femmes dans un but d'économie, en leur payant un salaire inférieur à celui de leurs collègues masculins. Le travail qu'elles fournissent est en effet équivalent au leur, et rémunérer la femme moins que l'homme pour un même travail est porter atteinte au niveau sociale et économique de la famille.

2. Mais nous protestons également contre la résolution de Lausanne, qui revendique pour les hommes seulement le droit d'occuper un poste aux P. T. T. et affirme que « l'emploi de facteurs convient mieux aux hommes qu'aux femmes »: n'avons-nous pas vu, lors des mobilisations de 1939 et de 1940, l'Administration postale trop heureuse de pouvoir appeler à l'aide des femmes dont elle a apprécié le concours? Les femmes, seules

pour se tirer d'affaire dans la vie, ont besoin tout autant que les hommes de gagner leur pain, et il est injuste de leur barrer, simplement parce qu'elles sont femmes, les avenues qui leur permettraient de suivre leur carrière.

3. Le seul système équitable et logique de dénoncer la situation actuelle est de rétribuer la femme autant que l'homme, et de l'admettre dans les P. T. T. que ceux et celles qui se montrent capables d'exercer cette profession. Ainsi disparaîtra la concurrence — et l'injustice que chaque pas dans la vie oblige de constater.

E. GD.

**Si notre journal vous intéresse, aidez-nous à le faire connaître et à lui trouver des abonnés.**

**BAECHLER**  
tenturier, spécialiste du tapis.

20, rue Sturm - Tél. 4.24.65

ayant gagné leur confiance, elles lui furent toute dévouées.

Déjà avant d'atteindre sa quinzième année, Octavie était tombée sous le charme des ouvrages de Ruskin, et ne cessait de subir l'influence déterminante du grand penseur, qui contribua grandement à élargir son horizon. Il encouragea ses projets d'amélioration des logements ouvriers et mit généralement à sa disposition les premiers fonds nécessaires. Cette collaboration se poursuivit pendant 20 ans.

Miss Moberly Belle, à l'ouvrage de laquelle nous empruntions les détails qui précédent sur Octavie Hill, nous dessinons un portrait très vivant de cette grande amie des humbles. « Je la compare dans mon esprit à la reine Elizabeth, au milieu de ses corsaires et de ses explorateurs, avec son air décidé, sa physionomie puissante, la masse souple de ses cheveux gris, ses grands yeux bruns exprimant la bonté, mais aussi la clairvoyance, et sa bouche aux lèvres aussi étroitement closes qu'une porte de fer lorsqu'elle était mécontente. Elle possédait l'indomptable énergie de la grande reine, et le pouvoir d'imposer sa volonté ». Un des premiers principes d'Octavie était que: « si un acte semblait juste, il devait être accompli à n'importe quel prix ». Exigeante dans l'application rigoureuse de ce principe, elle n'en était pas moins charmante dans les relations privées et très féminine. Dépourvue de toute visée ambitieuse, elle ne recherchait pas la célébrité et détestait l'éclat; cependant, partout où elle paraissait, elle s'imposait d'emblée. Elle faisait songer à cette phrase de Gorki sur Tolstoï: « Il était de

petite taille, néanmoins, quand il entrait dans une salle pleine de monde, sa puissante personnalité le faisait paraître un géant! »

Des principaux collaborateurs d'Octavia, aucun n'est encore de ce monde; seules quelques organisations de moindre importance subsistent pour perpétuer la mémoire de celle qui fut leur chef, et dont la longue et généreuse existence fut entièrement consacrée à la défense des grandes causes de l'humanité.

Fanny MAY.

(Libre traduction de l'anglais).



### Publications reçues

Th. SPOERRI, C. F. DUCOMMUN, Karl HACKOFER, Emile GIROUD, Alf. CARRARD, Christian GAS-

SER, Hans SCHAFNER, R. LALIVE D'EPINAY: *La Suisse forge son destin*. Présentation par Ph. MOTTE. Édition de la Baconnière, Neuchâtel. 1942. Prix: 6 francs.

Les féministes liront avec plaisir et profit ce beau livre, où, dans un courageux chapitre, M. Th. Spörri fait une large place à la famille, à la femme, à la jeunesse, et où il donne une juste définition de la politique, que beaucoup trop de citoyens et de citoyennes traitent de malpropre et d'anti-chrétiennes pour s'en abstenir, justifiant ainsi leur attitude du laisser faire et du laisser aller. Que dirions-nous d'un père ou d'une mère de famille qui refuserait de s'occuper de la gestion de son ménage de sa maison? Insensés, serait le mot que nous leur appliquerions.

Tout aussi insensés sommes-nous de nous déintéresser des problèmes que la situation mondiale pose à notre pays, à notre maison suisse, et à ses destinées. Les hommes d'élites qui ont écrit *La Suisse forge son destin* se sont penchés sur ces problèmes, et ont trouvé les solutions qui s'imposent. Leur conclusion est un cri d'alarme, le temps presse, laisser aller, laisser faire est coupable. Le mal dont nous souffrons réside dans la désintégration de la personne, la désagrégation de la famille et de la communauté, désagrégation due au machinisme. Th. Spörri va plus loin encore quand il écrit:

«...Dans notre vie politique, nous avons trop négligé la femme, nous avons masculinisé notre culture, elle s'est stérilisée par l'outrance du principe masculin. La faiblesse du pays vient du fait que toutes nos institutions ont été créées par l'homme seul. Nous reviendrons à une politique personnelle dans la mesure où la femme participera à la vie publique. Elle apportera au pays le même esprit avec lequel elle construit son foyer.

Elle seule peut transformer cette usine bruyante qu'est notre vie politique en une maison familiale, elle peut donner une âme à notre vie politique. La politique est l'art de faire vivre les hommes ensemble; qui mieux que la femme connaît cet art? Pour que tout ne reste pas dans le domaine des phrases, il faut tirer les conséquences et donner à la femme les mêmes droits qu'aux hommes...»

Nous serions partiales de nous arrêter à ce seul chapitre, et c'est chacun des collaborateurs de ce volume que nous devrions citer, car tous ont mis dans ces pages le meilleur d'eux-mêmes, et l'on sent en chacun d'eux le désir de faire quelque chose pour le pays. Le temps presse, répétitifs, et nul ne doit rester passif. Lisons donc ce volume et mettons-nous à l'œuvre.

E. DE CENTA.

Paul BRUNTON: *Le sentier caché*. Traduit de l'anglais par Gabrielle Godet. Éditions Victor Attinger, Neuchâtel et Paris.

Le sous-titre de ce livre qui fait partie de la collection *Orient* indique dès la couverture quel est ce « sentier caché » où l'auteur nous invite à le suivre. *Méthode pour la découverte spirituelle de soi-même* c'est, comme le dit la traductrice dans son avant-propos, un essai de diffusion de la pensée et des valeurs spirituelles de l'Inde et — ainsi s'achève l'introduction qui suit d'Alice A. Bailey, ce livre incite les âmes à l'action inspirée, à la pratique de la spiritualité et au service désintéressé des autres, ce qui est la marque indéniable de l'âme libérée.

Réagir contre les funestes influences de l'état de guerre sur l'esprit humain, c'est une tâche certes utile et belle.

M.-L. P.